



Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas

Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

Vertrieu, le 7 juillet 2022

Compte rendu du CSE Extraordinaire du 1 juillet 2022

Président : Frédéric Grassart (Directeur des opérations logistiques) assisté de Kristel Barret (DRH),
Virginie Lequy (Responsable Méthode et Process)

Membres élus titulaires présents : Aurélien Delorme, Elodie Martin (Trésorière adjointe), Grégory Chiarot (Trésorier)

Membres élus suppléants présent : Sandra Monnery (Secrétaire)

Représentant syndical : Alexandre Tadej

La séance est ouverte à 15h00

Mesure COVID sur le site de LSL

Les élus ont demandés cette réunion, par rapport aux nombres important de cas COVID annoncé le lundi. Ils auraient préférés que ce soit la direction qui la demande, que les mesures mises en place découlent d'un travail complet entre les CSE et la direction afin d'être appliquées par l'article L4121-1 du code du travail ci-dessous :

L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.

Ces mesures comprennent :

- 1° Des actions de prévention des risques professionnels, y compris ceux mentionnés à l'article [L. 4161-1](#) ;
- 2° Des actions d'information et de formation ;
- 3° La mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.

L'employeur veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes

Le CSE propose les mesures suivantes pour les services avec un certains nombres de cas positifs et contacts :

- Port du masque pendant 7 jours**
- Réalisation d'un test pendant le temps de travail**



Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas

Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

La direction n'a pas compris pourquoi le CSE a réclamé cette réunion, parce qu'il estime avoir déjà tout mis en place depuis le début de la pandémie et que les élus avaient été consultés au préalable.

La direction applique les modifications des mesures (allègement) du 16/05/2022 :

- Port du masque pour les personnes qui le souhaite (fourni par l'employeur).
- Mise à disposition de gel hydroalcoolique.
- Désinfection des postes / matériels partagés obligatoires à la prise de poste.
- Aération des pièces / bureau + usage de la clim.

Toutes les semaines, ces règles sont rappelées au RECAP HEBDO (Télé).

Récapitulatif des cas déclarés depuis le début de l'année.

Nombres de cas positifs signalés :

- Janvier : 29
- Février : 11
- Mars : 15
- Avril : 15
- Mai : 1
- Juin : 10

Sur le cas spécifiques des 4 cas du lundi 27/06, nous avons rappelé en effet qu'il y avait bien eu 3 cas dans 1 service et 1 cas dans un autre.

Un message de rappel a été fait le jeudi 23/05, pour rappeler au responsable de service les dispositions à prendre en cas de cas positif et contact dans leur service selon les recommandations et disposition en vigueur (site Améli). Une recommandation du port du masque a été demandée aux personnes cas contact dans l'attente de leur résultat test négatif.

La séance est levée à 15h35

**La Secrétaire
Sandra MONNERY**

**Le Président
Frédéric GRASSART**